

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTS.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite jusqu'à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « grandes cultures »

- MP42** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP52** Conduite d'un processus de production

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « cultures annuelles de plein champ »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur les cultures.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire, d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Construire son raisonnement scientifique autour des enjeux du monde actuel (MG1) Biologie-écologie, Physique Chimie, TIM et Mathématiques	3	2 h00	écrit
E2 Débattre de l'ère de la mondialisation (MG2) Technique documentaire, EMC, Histoire-Géo et Lettres	3	2 épreuves de 2 h00	écrit
E3 Développer son identité culturelle (MG3) Langues vivantes, ESC, Lettres	2	30 minutes	oral
E4 Agir collectivement dans des situations professionnelles (MG4) ESC, EMC, Histoire-Géo	2	25 minutes	oral
E5 Choix techniques (MP42)	2	25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MPI : soutenance orale du dossier de stage)	3	25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelles (MP2, MP3, MP52, MP6)	5	préparation 25 minutes présentation et entretien 30 minutes	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une **seconde professionnelle « Productions Végétales - agroéquipements »** ou « **Productions animales** » ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPA, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

- Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :
- vous êtes titulaire d'un CAPA ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
 - vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
 - vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
 - vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un BTA, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.